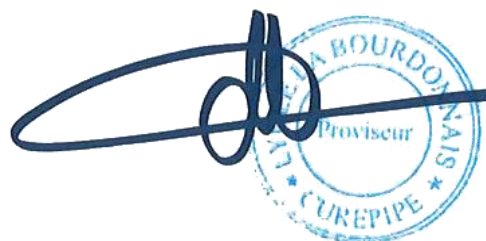


CHARTE DES VISIO CONFERENCES

Règles importantes à respecter par les élèves lors des classes virtuelles

1. La présence à un cours virtuel (Zoom) **est obligatoire** et inscrite **dans l'emploi du temps**. La ponctualité doit être la même que pour une heure de cours normale. Comme une heure de cours normale elle est limitée au groupe défini par le professeur.
2. L'élève doit désactiver son micro et attendre les instructions du professeur.
3. Il est obligatoire de se mettre en mode visible durant les séances.
4. L'élève doit écouter attentivement pendant que le professeur s'exprime et ne doit pas parler sans que le professeur lui ait donné la parole. Le décalage du son pourrait empêcher une bonne communication.
5. Si l'élève a des questions à poser, il demande la parole en levant la main. Il attend que le professeur lui donne la parole.
6. L'élève ne se déconnecte pas avant que le professeur lui ait dit de le faire.
7. Les téléphones et tout autre objet connecté doivent être éteints pendant la vidéoconférence. L'élève doit se concentrer sur le cours et la discussion.
8. Bien entendu, le règlement intérieur du lycée s'applique aux visioconférences : **tenue correcte, langage approprié, pas de nourriture, prise de parole régulée, etc.**
9. Le droit à l'image des enseignants et des autres élèves doit être respecté, sous peine de sanctions. **Il est interdit de capter l'image d'une personne sans qu'elle n'ait donné son accord.**

Le Proviseur



Bernard MOGA